

## LA FORMATION

DURÉE	CONTENU THÉORIQUE (595 H)	STAGES (840 H)
<b>10 mois</b> soit au total 1435 heures	<b>8 modules</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne.</li><li>2. L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.</li><li>3. Les soins à l'enfant.</li><li>4. Ergonomie.</li><li>5. Relation - communication.</li><li>6. Hygiène des locaux.</li><li>7. Transmissions des informations.</li><li>8. Organisation du travail.</li></ol>	<b>6 stages</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Maternité,</li><li>• Pédiatrie/ chirurgie ou néonatalogie,</li><li>• Crèches ou jardins d'enfants,</li><li>• Structures pour enfants en situation de handicap, pouponnière ou PMI...</li></ul>

### COÛT DE LA FORMATION

- **Financement par la Région Réunion** (3 100€) pour toute personne inscrite au Pôle Emploi.
- **Si non inscrit au Pôle Emploi** (3 100€) payé par l'élève.
- **Financement par employeur, ou OPCO** (3 800€).

### AIDES FINANCIÈRES ÉVENTUELLES

- **Bourse régionale** : dossier à télécharger en début d'année scolaire sur le site de la Région Réunion par les candidats admis en formation (informations auprès du secrétariat IFAP).
- **Aides spécifiques** : se renseigner auprès du Pôle Emploi, CCAS, Missions locales...
- **Promotion professionnelle (pour les salariés)** : se renseigner auprès de l'employeur ou l'OPCO qui finance la formation du salarié.
- **Formation éligible au CPF.**

## NOTRE INSTITUT

Intégré dans le Pôle Formation de l'ASFA ; composé de 3 filières :

- IFAP
- Ecole de Puéricultrices (EP)
- Institut Régional de Formation en Ergothérapie (IRFE)

■ **Dynamique** de collaboration entre équipes

■ **Méthodes pédagogiques actives** (projets et challenges durant la formation réalisés par les élèves)

■ **Suivi pédagogique personnalisé**

Crédit Photos : istock images. Conception graphique Kom Low Cost - Édition Août 2020. Ne pas jeter sur la voie publique.



# Pôle formation

**Pôle Formation - IFAP**

Accès : Rue Saint-Philippe

Adresse Postale : CS 81010 - 97404 Saint-Denis

Tél. : 0262 90 87 07 • sec.ifap@asfa.re

[www.asfa.re](http://www.asfa.re)

# Accédez au métier d'Auxiliaire de Puériculture

Une profession **dynamique** avec une  
approche **humaine** de l'enfant et des parents



Réaliser des **activités d'éveil** et de soins  
auprès de l'enfant au quotidien.  
**Accompagnement des parents.**



# I.F.A.P

**Institut de Formation  
d'Auxiliaires de  
Puériculture**



Ce projet cofinancé par le  
Fonds social européen - FSE

# LE MÉTIER

## d'auxiliaire de puériculture

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité et en collaboration avec la puéricultrice ou l'infirmier(re).

Il dispense des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

### Qualités requises



Un métier qui requiert des **qualités humaines** et un **savoir-faire**.

### COMPÉTENCES

Bonne maîtrise de soi en toutes circonstances  
Capacités relationnelles et d'écoute  
Avoir le sens des responsabilités

### QUALITÉS

Sens de l'observation, de l'écoute et de l'échange  
Bienveillance, disponibilité  
Patience, réactivité et créativité  
Respect, tolérance et discrétion

L'auxiliaire de puériculture doit rester **professionnel.le** et **modéré.e** ; la maîtrise des émotions est essentielle dans ce métier.

### Secteurs d'activité

**HOSPITALIER** : (maternité, néonatalogie, pédiatrie, chirurgie).

**EXTRA-HOSPITALIER** : (crèche, jardin d'enfants, pouponnière, garderie, relais familial...)

**STRUCTURE ACCUEILLANT DES ENFANTS** en situation de handicap.

# CONDITIONS D'ACCÈS EN FORMATION

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

**Aucune condition de diplôme** n'est requise pour se présenter à la sélection.

**Âge** : 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.

### MODALITÉS DE SÉLECTION

Pour apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation des candidats à suivre la formation :

► **Une sélection sur dossier** : (constitution du dossier fixée par l'arrêté du 7 avril 2020).

### Le dossier comporte les pièces suivantes :

1. Une pièce d'identité ;
2. Une lettre de motivation manuscrite ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
8. Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.

► **Un entretien** : (durée de 15 à 20mn)

Pour apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. (voir annexe de l'arrêté du 7 avril 2020 précisant les connaissances et aptitudes pour suivre la formation).

Conditions d'entrée

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

- **Inscriptions** : mai - juin (sous réserve de modification).
- **Rentrée scolaire** : 1<sup>ère</sup> semaine de septembre
- **Inscription possible dans les autres IFAP de la Réunion** :
  - CHU SUD à St Pierre ;
  - Lycée Marie Curie à Sainte-Anne.
- **Effectif autorisé pour l'admission** : 35 places par promotion.



Infos et renseignements  
[www.asfa.re](http://www.asfa.re)